

## **CIRCULAIRE DE RENTREE SCOLAIRE 2020-2021**

### **1 - HORAIRES DE L'ECOLE**

L'établissement ouvrira ses portes à **8H20** et **13H20** et les refermera pour **8H30** et **13H30**. Réouverture des portes à **16h20** jusqu'à **16h30**.

Suite à des retards répétés et abusifs, nous n'accepterons plus d'élèves après 8h30 et 13h30 dans les classes.

Suite à des retards répétés et abusifs nous n'accepterons plus d'élèves après 8h30 et 13h30 dans les classes.

**Prière de prendre vos dispositions pour être à l'heure tous les jours afin que vos enfants puissent commencer la classe sans retard et permettre la fermeture des portes pour leur sécurité. Merci. Nous vous demandons de ne plus vous attarder devant et au sein de l'école.**

### **2 - FONCTIONNEMENT INTERNE**

#### A - Rappel

**Comme chaque année, l'entrée de la garderie se fera par la porte située à l'extrémité du bâtiment des maternelles.**

**Il sera également interdit de pénétrer dans les locaux de maternelle avant 8h20 exception faite de la garderie afin de ne pas gêner les enseignantes dans la préparation de leurs classes.**

#### B - Décharges de direction et secrétariat

La décharge de direction reste le **jeudi et un vendredi sur trois par mois**, si vous souhaitez me rencontrer, vous pouvez m'envoyer un mail afin de convenir d'un rendez-vous

Le secrétariat sera assuré par Madame Hanane KAMLI, les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis. **En cas d'urgence ou demandes administratives, vous pouvez contacter la secrétaire par mail => [secretaire.svlp@gmail.com](mailto:secretaire.svlp@gmail.com)**

L'école est fermée pendant les petites et grandes vacances scolaires. *Il vous est toujours possible de me contacter sur le mail de direction ci-contre : [saintvaast.ecole@gmail.com](mailto:saintvaast.ecole@gmail.com)*

### **3 - PRESENTATION DES ENSEIGNANTS ET DE LEUR CLASSE RESPECTIVE**

- Toute Petite section/Petite section : Madame Michèle Duport remplacé par Madame Coline VANDERSCHOOTEN et son ASEM Jacqueline BARTE
- Moyenne section : Madame Caroline RAES et son ASEM Sabine CALLEMEYN
- Grande section : Madame Agathe COFFYN et son ASEM Virginie LEGRAND
- Classe de CP : Madame Aude COUVREUR
- Classe de CP/CE1 : Madame Amandine FAILLIE
- Classe de CE1 : Madame Nathalie BIGOTTE
- Classe de CE2 : Madame Christelle DE VREESE et les lundis Monsieur Laetitia BEAURAIND
- Classe de CM1 : Monsieur Jean-Yves PLESSIEZ remplacé par Madame Géraldine BENOUE, les jeudis et un vendredi par mois Mme Marine DELEPLANQUE
- Classe de CM2 : Madame Flavie DEFRANCE

<p style="text-align: center;"><b>ETUDE ET GARDERIE</b> <b>LIGNE TÉLÉPHONIQUE DE LA GARDERIE : 09 52 69 27 64</b></p>
---

L'école propose un accueil tous les matins de 7h15 à 8h20, une étude surveillée chaque soir de 16h30 à 17h30 (pour les élèves de primaire) et une garderie de 16h30 à 18h30.

**Important : il est demandé aux parents de récupérer leurs enfants afin de quitter l'école dès la fin des classes, dans le but de sécuriser la cour pour les enfants de l'étude. Les enfants externes ne sont plus autorisés à jouer dans la cour et ce même sous la surveillance des parents.**

**Il est impératif d'inscrire votre enfant en cantine via le portail famille sur le site de la mairie de Wambrechies.**

Délégation de pouvoirs en cas d'absence du chef d'établissement : **Madame Nathalie BIGOTTE**

### **4 - QUELQUES RAPPELS UTILES**

A - Sur la législation scolaire concernant les absences tolérées en classe dont l'intégralité sera affichée sous le préau :

*Loi sur l'obligation scolaire (extrait) : « Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur de l'établissement d'enseignement les motifs de cette absence. Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent... »*

**EN CAS DE NON RESPECT A CETTE LOI, L'ECOLE EST DANS L'OBLIGATION D'EFFECTUER UN SIGNALEMENT A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE.**

**« Je reçois régulièrement des demandes pour des absences ou vacances anticipées, je rappelle que ces dernières seront consignées sur les registres d'appel et devront correspondre aux motifs réputés légitimes consignés ci-dessus. Dans le cas contraire, ces absences feront l'objet d'un signalement auprès de l'inspecteur d'académie conformément à la loi ! Le directeur ne peut ni n'a la possibilité d'y déroger ! »**

#### B - Sur l'admission des enfants malades en classe et en cantine

Nous demandons aux parents de ne pas déposer à l'école d'enfants malades, fiévreux, nauséux et cela pour leur propre confort et par respect afin d'éviter une éventuelle contagion des petits camarades et des enseignants. Au besoin, nous reprendrons sans délai contact avec la famille afin que l'enfant puisse bénéficier de soins et de repos !

Prière de **bien remplir la fiche de renseignements** notamment la rubrique concernant les personnes susceptibles de prendre en charge leur enfant s'il est malade !

#### C - LES « P.A.I » ... URGENT...URGENT...

**Si votre enfant présente des allergies alimentaires, respiratoires, épilepsie ou autres, nécessitant de la communauté éducative des précautions ou une surveillance particulière, prière de prendre contact le plus rapidement possible avec l'enseignant et le directeur de l'école afin de procéder à la mise en place du dossier PAI ou au renouvellement de celui-ci. L'école déclinera toute responsabilité en cas de non-manifestation des parents.**

#### D - les médicaments

Aucun traitement médicamenteux ne sera donné durant la classe (cf teste officiel) sauf PAI établi ou voyage scolaire (avec ordonnance).

#### E - les goûters

Il n'y aura désormais plus de gouters à l'école, à l'exception des enfants allant à l'étude et à la garderie.

#### 5 - LES JOURS SANS ETUDE

Les enseignants seront en concertation et donc indisponibles pour des prises de rendez-vous et la surveillance de l'étude. Les enfants seront donc placés en garderie ces jours-là.

<b>Le vendredi 25 septembre 2020</b>	<b>Le mardi 19 janvier 2021</b>
<b>Le mardi 13 octobre 2020</b>	<b>Le vendredi 12 mars 2021</b>
<b>Le vendredi 20 novembre 2020</b>	<b>Le mardi 20 avril 2021</b>
<b>Le vendredi 4 décembre 2020</b>	<b>Le mardi 18 mai 2021</b>
	<b>Le vendredi 18 juin 2021</b>

## **6 - VACANCES SCOLAIRES**

### **Vacances de la Toussaint 2020**

Fin des cours : samedi 17 octobre 2020  
Jour de reprise : lundi 2 novembre 2020

### **Vacances de Noël 2020**

Fin des cours : samedi 19 décembre 2020  
Jour de reprise : lundi 4 janvier 2021

### **Vacances d'hiver 2021**

Fin des cours : samedi 20 février 2021  
Jour de reprise : lundi 8 mars 2021

### **Vacances de printemps 2021**

Fin des cours : samedi 24 avril 2021  
Jour de reprise : lundi 10 mai 2021

### **Pont de l'Ascension 2021**

Fin des cours : mercredi 12 mai 2021  
Jour de reprise : lundi 17 mai 2021

### **Pont de la Pentecôte 2021**

Pas de classe le lundi 24 et le mardi 25 mai 2021, reprise le jeudi 27 mai 2021

## **7 - REMISE DES EVALUATIONS**

Les résultats de votre enfant vous parviendront :

- En maternelle : Mise en place d'un cahier de progrès remis 2 fois aux parents en Février et Juin selon les classes.
- En primaire, 3 fois : en décembre, mars et juin.

**8 - LES INFORMATIONS** seront régulièrement déposées et mises à jour sur les 3 panneaux de l'école et son site Internet... (cf. lien du site => <http://ecole-st-vaast-wambrechies.fr/> )

## **9 - DOCUMENTS A ETABLIR**

**Attention !!! Certains parents omettent de remplir ou de remettre la fiche de rentrée, ce qui est très dommageable pour votre enfant en cas d'accident ou même d'hospitalisation... La fiche de renseignements est donc à compléter de la manière la plus précise, afin de nous permettre de vous joindre en cas de problème à l'école et répondre aux enquêtes de rentrée.**

Il en est de même pour les fiches d'inscription...Pensez à votre enfant et accordez le temps nécessaire à cette tâche...

## **10 - Activités sportives :**

**Les CP, CE1 et CM2 iront à la piscine deux fois par semaine aux dates suivantes : La piscine s'effectuera les mardis et jeudi de 10h20 à 11h00.**

- Pour les CP et CE1, séances du jeudi 11 mars 2021 au jeudi 8 avril 2021 (9 séances)
- Pour les CM2, séances du jeudi 17 septembre au jeudi 1 octobre 2020 (5 séances)

**Initiation escalade CM2** : le jeudi 5 novembre au jeudi 17 décembre 2020 (de 15h00 à 16h00).

**\* Attention au vu du contexte sanitaire actuel, nous attendons toujours la confirmation de la mairie, afin de permettre**

## **11 - REMERCIEMENTS**

**A l'OGEC et A l'APEL pour leur implication et son dynamisme dans la vie de l'école. Au personnel de l'école et aux bénévoles pour leur engagement de qualité au service de nos enfants. A notre équipe enseignante pour la qualité de leur pédagogie et leur professionnalisme.**